DISCOURS INAUGURAL FIN DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

29 Juillet 2018

Monsieur Richard KALKA Aumônier des armées faisant office de curé de Verniolle Mesdames et Messieurs les élus Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités Mes Chers Amis

Nous voici aujourd'hui réunis pour célébrer la fin des travaux de restauration de l'église.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les intervenants, en particulier le Bureau d'études Etic bois, l'entreprise R3S basée à Mazères spécialisée dans la restauration des bâtiments anciens, l'entreprise Alumi 9 et son gérant Max DJELLOUL qui a réalisé dans le même style que la porte d'entrée, la porte de secours, l'entreprise CCTP de Varilhes qui pose les gardes corps extérieurs et enfin l'entreprise Bâtiver et son gérant Alain TAVELLA qui a su coordonner tous ces intervenants qui à réalisé tous les travaux de consolidation provisoire, de couverture , de zinguerie et d'entretien des chéneaux.

Nous devions, comme à tous les bâtiments publics de notre commune, mettre en conformité aux normes PMR et sécurité incendie, l'église. Ces travaux prévus au budget devaient se réaliser cette année.

Il faut savoir que ce bâtiment dans sa configuration initiale ne pouvait légalement recevoir que 49 personnes, il était donc primordial de réaliser une issue de secours qui permet d'augmenter la capacité d'accueil à 200 personnes. Ces travaux sont enfin réalisés.

A cela s'est ajouté, et là ce n'était pas prévu, la réfection et la consolidation de la charpente couverture. En effet, la ferme, à l'entrée, s'est rompue d'un coup, abîment la voûte qui sous l'effet du choc et du poids s'est affaissée. Une catastrophe a été évitée de justesse...Après passage d'un bureau de contrôle, le verdict sans appel imposait la fermeture immédiate du bâtiment.

Le Conseil Municipal unanimement a accepté de revoir les affectations budgétaires pour palier cet événement imprévu.

Les travaux de voirie sont réduits, d'autres travaux comme la finition de la salle culturelle et les toilettes municipales du parc sont reportés à l'an prochain

Nous avons réussi à récupérer 70 000€ environ qui nous permettent de financer ces impératifs sans faire appel à l'emprunt.

Je dois cependant signaler une initiative heureuse qui provient de deux jeunes filles, Emmanuelle et Sarah, elles m'ont proposé de participer à une levée de fonds en participant à un concert. Je les ai mises en rapport avec un professeur Verniollais qui exerçait au conservatoire de Nice et avec Mickaël CELMA directeur de l'école de musique de la communauté d'agglomération Foix/Varilhes. Je pense que la « mayonnaise » va prendre et que nous serons nombreux à y assister...affaire à suivre.

Il fallait mettre en application et d'urgence un « plan B » pour qu'en attendant les mises en conformités, les cérémonies religieuses se poursuivent.

Nous avons ainsi, après l'avoir débarrassé des nombreux encombrants stockés depuis des années, proposé à Monsieur l'aumônier Richard KALKA, de célébrer provisoirement les offices religieux à l'ancienne chapelle désaffectée. Aujourd'hui l'église retrouve son affectation originelle pour la satisfaction de tous.

Depuis cet incident, je pénètre dans ce beau bâtiment de nombreuses fois, et pour cause... Certains qui connaissent mes convictions, se demandent si Richard n'a pas réussi à me convertir... C'est mal me connaître.

Il ne s'agit pas de réagir à la « Pepone » incrédule et borné face à un « Don Camillo » provocateur et moqueur. J'ai un profond respect des valeurs de notre République, et j'essaie d'en respecter les Règles. Notre République est démocratique, sociale et laïque.

Comme le soulignait l'Évêque PERRIER au cours d'un débat contradictoire, riche en enseignement, courtois et respectueux, « la laïcité est le carrefour de toutes les croyances ou non croyances » La laïcité permet de rassembler et de considérer chaque femme et chaque homme, d'où qu'il vienne, qu'elles que soient ses appartenances religieuses, philosophiques et politiques, comme un citoyen égal aux autres devant la loi.

La Laïcité est inscrite dans la Constitution depuis 1946, elle est une valeur intangible de la République et se caractérise par la loi de 1905 qui a pour principe la séparation des Églises et de l'État.

L'Église est un bâtiment public dont l'entretien en ce qui concerne la structure, incombe à la municipalité, nous ne dérogeons pas à ce principe.

Dans ma vie professionnelle, j'ai eu l'honneur de restaurer une chapelle, de créer un temple protestant, une mosquée et un temple maçonnique, chaque fois, et même si je ne partageait pas les convictions des commanditaires, ces projets m'ont beaucoup apporté et enrichi intellectuellement. L'ouverture à son prochain est un principe fondamental pour un bien vivre en société.

C'est ainsi, mon Cher Richard, et vous tous mes Chers Amis, que je suis fier et heureux de vous restituer symboliquement les clés de votre Maison.

Je vous remercie

Numen MUÑOZ